Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Chaâbane 1444
7 Mars 2023

N° 28

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **501**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **504**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **509**
Homologation de résolutions **510**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **510**
Avis aux créanciers..... **513**
Convocations
Sociétés anonymes **514**
Divers
Avis au public..... **518**
Actes Administratifs
Avis au public **520**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du directeur général

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - CHARGUIA II - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société unité de traitement des surfaces des profilés d'aluminium maghrébin «UTS PALMA-SA» en date du 15 février 2023 enregistré le 21 février 2023, à la recette des finances rue des paradis Ariana sous le numéro 23701713, quittance n°25100 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 24 février 2023 sous le numéro 202348785, il a été décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du Directeur Général de la société, Monsieur Salah Bougharraf, pour une période de deux ans.

2023R00482SANB2

Dissolution de la société par anticipation

Nomination d'un liquidateur

Société "CLINIQUE ZITOUNA"

Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 4 000 000 DT

Identifiant Unique : 043401Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/02/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sfax sous le n°23501082 Quittance n°51001190 l'assemblée a décidé la décision dont la teneur est la suivante :

- Dissolution de la société par anticipation à compter du 20/02/2023,

- Nomination de l'Expert-comptable membre de l'ordre des experts comptables en Tunisie Monsieur Abdeljalil BOUCHAALA comme liquidateur de la société avec les pleins pouvoirs

Siégeant : Route de Gremda km 0.5 Imm Asma Palace Mezanine B 6 Sfax

Tél : 74404617-98411940

Il Appartient aux créanciers de produire leurs dettes accompagnées des pièces justificatives à l'adresse du liquidateur sus-indiquée dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis à défaut leurs droits, de poursuite seront déchus.

Le procès-verbal de l'assemblée est déposé au Registre International des Entreprises le 01/3/2023.

2023X00294SANB2

"LES GRANDS ECRANS D'AZUR CITY"

Société anonyme

Capital social : 3.644.100 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm-Cité Jardins Le Belvédère 1002 Tunisie

Identifiant unique : 1640142H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/7/2022 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène 1082 - Tunis le 16/9/2022 sous le QN° 78325 EN° 22805339) ;

- Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats de M.Wassim Béji. Les Cinémas Pathé Gaumont SAS et M.Yadh Béji en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la société AMC ERNST & YOUNG représentée par M.Achraf Guermech pour une durée de 3 ans.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 29/7/2022 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 21/9/2022 sous le QN°79368 EN° 22805487)

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de M.Wassim Béji en qualité de président directeur général pour la même durée que celle de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1640142H le 20/10/2022 sous dossier n°2022F36993226.

2023400490SANB2

"LES GRANDS ECRANS DE SOUSSE"

Société anonyme

Capital social : 3.600.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Tana - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1592770L

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29/7/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 19/9/2022 sous le QN°6586 EN°22804109)

- Les actionnaires ratifient la nomination de M.Yadh Béji en qualité de nouveau membre du conseil d'administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

- Application de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous identifiant unique N°1592770L le 20/10/2022 sous dossier n°2022106548.

2023400491SANB2

"LES GRANDS ECRANS DE TUNIS CITY"

Société anonyme

Capital social : 4.650.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Tana - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1510267Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du

29/7/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 16/9/2022 sous le Qn° 6549 En°22804083) :

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de M.Wassim Béji en qualité d'administrateur pour une durée de trois années.

- Application de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 29/7/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 20/9/2022 sous le Qn°6625 En°22804145.

Les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de M.Wassim Béji en qualité de président directeur général pour la même durée que celle de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous identifiant unique 1510267Y le 20/10/2022 sous dossier n°2022F50489294.

2023400492SANB2

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC» (SEA LATELEC)

Société Anonyme - Non résidente

Capital social : 5.200.000 Dinars

Siège social : Lotissement N°50-Zone Industrielle Mghira - 2082 Fouchana

Identifiant Unique : 0614941B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/3/2022 enregistré à la Recette des finances Fouchana le 14/4/2022 sous le Qn°M036089 En°122801638

- Les actionnaires ont adopté les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 4/01/2023 publié le 26/01/2023 sous BORNE n°22 et annonce n°20233623.

2023400493SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE CARTHAGE GRAINS

Société anonyme

Au capital de 39.500.000 dinars

Siège social : Z.I. BIR MCHERGA-GARE 1193

Identifiant Unique: 848158 G

Dénomination : SOCIETE CARTHAGE GRAINS

Objet Principal : La trituration de graines oléagineuse, son activité principale est la production d'huiles alimentaires et des tourteaux.

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : Avant Augmentation : 39.500.000 DT divisé en 395.000 actions de 100 DT chacune

Siège social : Zone Industrielle Jebel Oust 1111, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 Février 2023 enregistré à la Recette des finances Bir Mchergua le 28/02/2023 sous le n°2370230 Quittance n°3858, déposé au Registre National des Entreprises le 01/3/2023 sous le n° AC06282023

Montant de l'augmentation : 5.500.000 Dinars divisées en 55.000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire et à libérer par incorporation des réserves lors de la souscription.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023400501SANB2

«SOTACIB KAIROUAN SA»

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 Dinars

Siège social : L'Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1007145F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/4/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés - 1er Bureau - Tunis le 14/6/2022 sous le QN°4605 EN°22802727.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la nomination de la société Cementos Molins Industrial SAU en remplacement de la société Cemolins International S.L.U et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Les actionnaires ont nommé en qualité d'administrateurs, la société Cementos Molins Industrial SAU, M.Julio Rodriguez Izquierdo, la société EL BOUNIANE, LA SOCIETE TUNISO-SAOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT (TSPP), BH EQUITY, M Tarek Elba, M MARCOS CELA REY et la société CEMONTOS MOLINS SA pour une durée de trois années.

Les actionnaires ont renouvelé le mandat de la société FMBZ KPMG TUNISIE, représentée par M.Mohamed Hzami en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Les actionnaires ont renouvelé le mandat du Cabinet MS LOUZIR DELOITTE TUNISIE, représenté par M.Mohamed Louzir en qualité de Co-Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous identifiant unique N°1007145F le 15/02/2023 et dossier N°202343221.

2023400506SANB2

«SOCIETE TUNISO - ANDALOUSE DE CIMENT BLANC» SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : L'Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 21/4/2022 enregistré à la

Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés - 1er Bureau - Tunis le 14/6/2022 sous le QN°4607 EN°22802729

L'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la nomination de la société Propamsa SA, en remplacement de la société Cemolins International S.L.U en qualité d'administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Les actionnaires ont nommé en qualité d'administrateurs, la société Propamsa SA, M.Julio Rodriguez Izquierdo, la société TUNISIAN SAUDI BANK (TSB), la société EL BOUNIANE, LA SOCIETE TUNISO-SAOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT (TSPP), LA SOCIETE CEMONTOS MOLINS INDUSTRIAL S.A.U, BH EQUITY, M Tarek Elba, BH BANK, M MARCOS CELA REY et la société CEMONTOS MOLINS SA, pour une durée de trois années.

Les actionnaires ont renouvelé le mandat du Cabinet MS LOUZIR DELOITTE TUNISIE, représenté par M.Mohamed Louzir, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous identifiant unique 0032819N le 15/8/2022 sous dossier n°202266388.

2023400507SANB2

Changement de la dénomination

Société Nationale de Distribution des Pétroles AGIL SA

Au capital de 96.500, 000 DT

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique 1003 EL KHADRA Tunis

MF : 0002264H

Suivant PV de l'AGE du 10 Mai 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 27 mai 2022 n°22802407 Quittance n°4165 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6 juin 2022 sous le n°202242014, il a été décidé le changement de la dénomination : SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES "AGIL ENERGY" SA.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

2023400514SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

GREEN SICAR

Société anonyme

Au capital social de 7.000.000 DT

Siège social : Immeuble HBG, 5ème étage, Rue Ile de Failaka, Cité Les Pins, Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1714717J

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/02/2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau Tunis le 01/3/2023 sous le n°23501042, Quittance n°M002077, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 01/3/2023 sous le n°AC01302023 il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 3.000.000 DT par l'émission de 300.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 7.000.000 DT à 10.000.000 DT divisé en 1.000.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible n°08603000153202310212 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence «les Berges du Lac».

2023400515SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

L'Appétissante Nouvelle

Société à responsabilité limitée

Capital social : 7.538.000 Dinars

Route de Mateur - Km 12 - Oued Ellil- 2021 Manouba

I.U : 0438611A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des Associés du 26/7/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Oued Ellil, le 13/10/2022 sous n°QM052468 EN°22701757)

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0438611A le 21/2/2023 sous dossier n°202348179.

2023400499SRLB2

Clôture de liquidation Société Grand Services Sarl en liquidation

Sarl au capital 10.000,000 dinars

Siège social : 04, rue du coton, Borj Louzir

Identifiant Unique : 1382178G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/6/2022 enregistré à la recette des finances Raoued, le 29/7/2022 sous le n°22503100, quittance n°92123, déposé au registre national des entreprises en date du 27/01/2023, sous n°202330908, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société Grand Services.

2023400509SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société «MOUNA OPTIC»

SUARL au capital de 10.000 dinars

IU : 1528955G

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2023 enregistré à la recette des finances du Lac en date du 27/02/2023, n° d'enregistrement 23501665, quittance n°M026014, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 01/03/2023 sous le n°202350205, la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Baccar Souheil, demeurant au 30 Rue Belhassen Ben Chaabane - 1005 El Omrane - Tunis, en qualité de liquidateur de la société.

Il appartient aux créanciers de la société de présenter au liquidateur dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT, les justificatives de leurs créances directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023400503SRUB2

AUTRES SOCIETES

Démarrage des souscriptions

FC P VALEURS SERENITE 2028

Fonds Commun de Placement à Capital Garanti de catégorie Mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application Agrément du CMF n°19-2022 du 28 juin 2022

MF : 0817876LAM000

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS SERENITE 2028 aura lieu le 17 avril 2023.

FCP VALEURS SERENITE 2028 présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FCP VALEURS SERENITE 2028

Forme juridique : Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP».

Type : OPCVM de capitalisation.

Catégorie : FCP Mixte assurant une garantie du capital à l'échéance, assortie d'une assurance décès et invalidité pour les souscripteurs.

Objet : La constitution et La gestion d'un portefeuille au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5 000 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°19-2022 du 28 juin 2022.

Date de constitution : 24 Février 2023

Durée de vie : 5 ans à compter de la date de constitution du fonds.

Promoteurs : Banque INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire : TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Dépositaire : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 - 1080 Tunis Cedex.

Distributeurs : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 5% si le rachat des parts aura lieu avant l'échéance des 5 ans.

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS SERENITE 2028, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, et de son réseau d'agences ainsi qu'à la BIAT et son réseau d'agences.

2023400508SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane el Fehri le 23/02/2023 sous le numéro 23200492 reçu n°M012000 Mr Chmenghi Bessem nom commercial «Electro meriem» matricule unique n°M1026782, a vendu à la Sté ALPHA DISTRIBUTION SARL, la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à rue Ibn Rachik d'une face

et avenue Habib Bourguiba Dar Chaabane el Fehri d'une autre face exploité comme magasin de vente du matériels électriques.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du vendeur demeurant à la rue Ibn Rachik Dar Chaabane el Fehri Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux El chourouk et Le Quotidien le 28/02/2023.

2023T00227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Kalaat Andalous Ariana le 21/02/2023, Reçu n°M008284, Enregistrement n°23200334, Ramzi Ben Chalbi a vendu à Iskander Malekh tout le fonds de commerce à usage de vente des produits de viande et dérivés exploité à l'Avenue Chahid Sadok Belhaj Kalaat Andalous Ariana, les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son domicile situé à la Rue Gabès Ras Jbal Bizerte, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, cet avis est publié aux journaux «Le Quotidien & Chourouk» le 24/02/2023.

2023T00228FCCC2

Avis

Par acte s.s.p en date du 8/02/2023 enregistré à la recette des finances el Mourouj en date du 15/02/2023 quittance n°M015205 Enregistrement numéro 23200869 madame Dalila Hedfi CIN 07034509 a cédé le fonds de commerce exploité au local sis au RDC de l'immeuble n°27 résidence rachidia 04 Mourouj 3 à madame Rebeh ouesleti CIN 04401991

Pour un prix de 25000 Dinars Tunisien toutes les oppositions se feront entre les mains de l'acheteuse à son adresse suivante (Maître Mokadmi Sami Espace Tunis bloc F bureau n°1 Montplaisir - Tunis) et ce, dans un délai ne dépassant 20 jours à partir de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2023T00229FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 28 décembre 2022 enregistré à la recette des finances de Kssour Essef le 11 Janvier 2023 quittance n°M002875 rédigé par Maître Noureddine Kched et son assesseur notaire Mr Lotfi Masmoudi à Kssour Essef par lequel : Mr Mezri Ben Hédi Zaâfrane a transmis par donation la totalité du fonds de commerce qui a pour objet «Pharmacie» sis à l'Avenue Farhat Hached Kssour Essef Ident. Unique 0056963Z à son fils Mr Mohamed Zaâfrane.

Toute opposition doit être déposée dans le délai légal à l'adresse du local sis à l'Avenue Farhat Hached Kssour Essef.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le quotidien le 11 Février 2023.

2023T00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 8/02/2023, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac en date du 13/02/2023, quittance n°M014402, enregistrement n°23200554, Monsieur Mohamed Riadh Beni Mbarek, demeurant sis au n°205 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana, a vendu à Monsieur Montassar Belleh Sehli, demeurant sis au n°82 Avenue Habib Bourguiba Charguia 2 Ariana, le fonds de commerce exploité sous l'enseigne «ART & PUB» dans le local commercial situé au 174 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat maître Mustapha Alouini au 120 rue Radhia Haddad, Tunis 1000, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Ce même avis a été publié au journal Achourouk du 1er mars 2023.

2023T00232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé, en date 13/01/2023 enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 16/01/2023 sous le n°M006545, quittance n°23200355, Mme Karima bent Mohamed Yafrni a vendu à Mr Hamza Ben Mohamed Rahmouni le fonds de commerce utilisé pour vente des bijoux exploité à rue 7 Novembre n°491 cité Ettadhamen.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le samedi 13/02/2023.

2023R00464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 13/02/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 21/02/2023 sous le n°23201062 quittance M027576 Monsieur Lotfi Aouichaoui titulaire de la CIN n°01838835 et Madame Nabila Hamzaoui titulaire de la CIN n°06267092 cède la totalité du fonds de commerce destiné fast-food sis à l'Avenue Moncef Bey Hammamet Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Anis Dridi titulaire de la CIN n°04554737.

Les oppositions devront être adressées auprès du rédacteur à son adresse avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Assahafa du 23/02/2023.

2023R00465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 20 Février 2023 sous le n°23201020, reçu n°M026553 Mme Madiha Bent Ali Ben Salem Mammou titulaire de la C.I.N n°06302221, demeurant à l'Avenue Asad Ibn Fourat Hammamet a vendu la totalité de fonds de commerce dont l'objet vente épices et fruits secs café sis à l'Avenue de la République Hammamet et ce à société «M.I.Ram» société à responsabilité limitée en cours de constitution, représentée par son gérant Madiha Bent Ali Ben Salem Mammou épouse Lotfi Souissi.

Avis de la présente vente a été publié au journal "Elchourouk" du 01/3/2023.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance entre les mains de l'acquéreur Madiha Bent Ali Ben Salem Mammou demeurant à l'Avenue Asad Ibn Fourat Hammamet dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2023R00469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant ASSP du 3/02/2023 enregistré à la RF de Gromhalia le 27/02/2023 sous N° d'enreg 23201238 quit 022043 a été conclu la vente du fonds de commerce de coiffure et vente prdt cosmétiques sise à imm Adel Belgacem 1er étage place 7 nov Grombalia de Mme Elhem HAFSI à Mr Wessim Ben had.

Les oppositions seront présentées dans 20 jours de la publication au JORT auprès de l'acheteur à l'Av de la république Grombalia.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/3/2023.

2023R00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15/02/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 23/02/2023, quittance n°M014358 enregistrement n°23200750. Monsieur Mohamed Salah Ben Ahmed Saiid, domicilié à rue Kram Bir el Ghoul Bir Challouf, Nabeul a cédé à Monsieur Hamdi Chammari, domicilié à Sidi Dhahir Bou Argoub, Nabeul, la totalité du fonds de commerce constituant d'un restaurant «fast-food» avec ses éléments corporels et incorporels sis à rue Djerba Lahwech, Nabeul, immatriculé au RNE sous l'identificateur unique : 0943865/N.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du vendeur Mohamed Salah Ben Ahmed Saiid, à son domicile mentionné ci-dessus dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Publié aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 1/3/2023, n°IP0723/00237.

2023R00480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP, enregistré à Fouchana le 21/02/2023 quittance n°M019004 enregistrement n°23200827 Mr Abderraouf Sallemi a vendu à la société *chillax land * le fonds de commerce consistant en un CAFE exploité dans le complexe de loisir situé à l'avenue de la Liberté 1145 Mhemdia Ben Arous. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Mtre Bacha Faouzia résidence DORRAT EL Mourouj6 Av 14/01/2011 El Mourouj 6 Ben Arous, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 28/02/2023.

2023R00481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 11/01/2023, enregistré à la recette des finances Cheneni Nahal le 11/01/2023 quittance n°M001277 enregistrement n°23200043 les héritiers Sadok Hamrouni : Mme Kaouthar Ben Mansour en son compte et pour le compte de ses enfants Dorra, Houssem Eddine et Meriem par procuration, CIN n°03379338 adresse cité l'amitié Teboulbou Gabès ont vendu le fonds de commerce qui a pour objet PHARMACIE sise à l'Avenue Hbib Bourguiba Chneni Gabès y compris ses éléments corporels et incorporels.

Cet acte de vente a été publié dans les journaux Achourouk du 18/01/2023 et le Quotidien du 20/01/2023.

Toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès du rédacteur du contrat Maître Ben Salha Sondes sise à 12 rue El Jilani El Hbib Gabès.

2023R00492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/01/2023 enregistré à la recette des finances rue 03 Septembre 1934 Sousse le 20/01/2023 quittance Maarouf Sousse le 7/6/2017 quittance n°M006591 enregistrement n°23200229, Mr Aguerbaoui Mohamed Ali, titulaire de la CIN n°09334274 délivrée le 18/02/2016 a cédé à Mr. Wisem Gharbel, titulaire de la CIN n°08443846 délivrée le 12/8/2020 demeurant à Khairedine Ben Mostapha Sahloull Sousse la totalité du fonds de commerce Magasin d'alimentation au local sis au 03 Rue 499 n°1 Birchebek, Sousse.

Pour une valeur de 10 milles dinars.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à son adresse ou à l'adresse de fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/3/2023.

2023S00259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/02/2023, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 28/02/2023 sous le n°23200653,

Quittance n°M018012, Madame Najeh Bent Habib Belgaroui, demeurant à 34, rue Annakhil passage Belgaroui Sakiet Ezzit Sfax, a vendu et cédé à Mr Mohamed Assil Kammoun, demeurant à la Route de GREMDA Avenue Bourguiba rue 47 n°2 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie portant le nom commercial "VENICIA", sis à la route de Teniour Km 8.5 Sfax, avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du rédacteur du contrat Mtre Sabri Bouassida demeurant à 79, avenue Hédi Chaker Sfax et ce dans les délais de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié aux journaux «Achourouk» et «Quotidien» du 02/3/2023.

2023X00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Souhaila Zrida

Avocate

Rue Haffouz Imm.Intilaka esc.A3 Sfax

Tél / Fax : 74.200.915

Par acte sous seing privé en date du 6/02/2023; enregistré à la recette des finances de Sfax le 13/02/2023 sous numéro 23200472, numéro de quittance M012724 Monsieur BASEM SAMET a cédé à Monsieur WAJDI BECHTI la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour la location des voitures sis à la route Lafrane Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocate rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» du 25/02/2023 sous numéro 6740.

2023X00291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 28-02-2023 et enregistré à la recette des finances sakit eddaiir Sfax le 28-02-2023 quittance M017875 ; N°23200624. Mr. Ayman Salim. CIN 09116409 demeurant à la rue borj khadra Médenine a vendu à la Société TOUT A TOUT, la totalité du fonds de commerce exploité à la restauration rapide demeurant à Sakit Eddaiir route Mehdia km 8 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située à Sakit Eddaiir route Mehdia km 8 Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux; le Temps et Assabeh du jeudi 02/3/2023.

2023X00295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/02/2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh VI le 16/02/2023, sous le n°23201373, Quittance n°M024379, Monsieur Mohamed Ben Arbi Ben Mohamed Lakhal, titulaire de la CIN n°00057228 délivrée à Tunis le 27/01/2016, demeurant au 4, Rue Corniche, Sidi Sofiéne, Borj Louzir Ariana, agissant pour le compte de son fils Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Arbi Lakhal, demeurant au 4, Rue Corniche, Sidi Sofiane, Borj Louzir Ariana, en vertu d'une procuration enregistrée à la recette des finances d'El Menzeh VI le 13/02/2023, sous le n°23801223 Quittance n°M021166, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné aux jeux électroniques, à la vente de jeux et de service informatiques, sis au local n°B16 à la Résidence Ettaoufik, Avenue Hédi Nouira Nasr 2 Ariana, à Mr Ahmed Ghzaiel titulaire de la CIN n°07439352 délivrée à Tunis le 6/9/2014, demeurant à la résidence Sirine Bloc F Appart 7 Cité Ennasr 2 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur Mr Ahmed Ghzaiel, au local situé au n°B16 à la Résidence Ettaoufik, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, Ariana.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 25/02/2023.

2023400479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 15 /2/2023 enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 17/2/2023 quittance n°2404 enregistrement n°23201619 Mr Béchir Ouesleti a cédé à Mr Monem Basti le fonds de commerce sis à Chotrana 1 Sidi Salah Soukra n°38 sur la route principale Sidi Salah.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : Avenue Habib Bourguiba n°20 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien -Echourouk- du 22/2/2022.

2023400483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances de MANZAH 6 le 23 février 2023 sous le numéro 23201573 quittance numéro M027846, la société OCEAN - société à responsabilité limitée située à l'avenue Hédi Nouira Naser 2 Ariana, en la personne de son représentant juridique Monsieur Faycel Hosni demeurant au n°53 rue El-Ikhlass cité Ettahrir Tunis, a vendu à Monsieur Sami Romdhan demeurant à Immeuble Al - Moutawasset Immeuble «A» appartement n°23 Ezahra Ben Arous, la totalité du fonds de commerce utilisé comme café et restaurent de

première catégorie et située à l'avenue Hédi Nouira Naser 2 Ariana et ce avec un prix de deux cent cinquante milles dinars (250.000.000d).

Il est à noter que les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Hammi Makni Imene- avocat à la cour de cassation situé au 10 rue Hédi Chaker Immeuble Chaibi Premier étage bureau numéro A13 Ariana dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Une copie de cet article a été publiée dans le journal «Al- Chourouk» le 28/02/2023 page 12.

2023400484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22/12/2022 sous le n°106078 quittance n°M106078, Monsieur Fathi ABAZA a vendu à monsieur Salem RABBAA pour le compte de monsieur Saad ERRAYES, tout le fonds de commerce exploité au local sis à Grombalia (préparation et vente de beignets) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le prix est consigné chez l'acheteur.

Les oppositions sont reçues chez l'acheteur dans son adresse du fonds de commerce situé à la rue Farhat Hached Grombalia.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 01/3/2023.

2023400485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce du 23/02/2023 légalisé, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 27/02/2023 sous le n°23201149 et quittance n°M020506, Mr Faicel Ben Mabrouk Oubira titulaire de la CIN n°07316355 a vendu et cédé par procuration légalisée au consulat de Bitan le 16/11/2021 sous le n°14410 et enregistré le 14/02/2023 sous le n°23800916 et quittance n°M016258 à la recette des finances cité Ettadhamen au nom et au nom de Mr Fawzi Ben Mabrouk Oubira titulaire de la CIN n°07308235 à Mme Zeineb Bint Maaouia Ben Naceur Sboui Ep Bouzid Lefi, la totalité du fonds de commerce du local et dépôt destinés au commerce (Identifient Unique n°1150733Z) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°10 rue Binghazi cité Ettadhamen Ariana. Les oppositions éventuelles seront adressées au bureau de l'avocat maître Chafaai Halawat situé au 25 bis rue d'Iran Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 02/3/2023.

2023400489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé le 13/02/2023 et enregistré à la recette des finances Rue du Sahel le 01/3/2023 enregistrement n°23200288 quittance n°M013916, M. Haythem Maaroufi a vendu à M. Tarek Mejri et Mme. Sana Dhibi la totalité du fonds de commerce sis à la Place Bellevue El Ouardia pour un montant de quinze mille dinars (15.000,000 D).

Toutes les oppositions doivent être déposées au N°04 avenue de la Somme Bellevue Tunis, dans un délai de vingt (20) jours de cette date.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 4/3/2023.

2023400505FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé en date du 18 et 20 février 2023 enregistré à la recette des finances La Marsa le 23/02/2023 sous le numéro 23201346 quittance numéro 29450 Monsieur Hedi Shilli a conclu en faveur de Farah Shili un acte de renonciation à un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 4 rue Maroc la Marsa, à usage commercial (restaurant).

Les parties ont élu le bureau de Maître Hayet Ben Halima sis au 37 rue Asdrubal Lafayette Tunis pour recevoir toute opposition dans les délais légaux de vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne ceci selon les dispositions de l'article 191du code de commerce.

Cette renonciation a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» en date du 01/3/2023.

2023400513FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte signé le 01/08/2022 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela - Tunis le 7/02/2023 sous le numéro 23306568. Quittance numéro : M009812 la société TALAL DEVELOPPEMENT, identifiant fiscal n°871178X/A/M/000 a loué à la société LET IT CHINE identifiant fiscal n°1641404Q/N/M/000, un fonds de commerce du 01/8/2022 au 31/07/2022 renouvelable; sis au rez-de-chaussée du centre Lafayette - Tunis, sous l'escalateur.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien et Achourouk du 28 février 2023.

2023T00224FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 22 et 24 Février 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 24/02/2023 sous le n°23300303. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié aux Mrs Fawzi et Mokhtar Ben Amor, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes

n°09 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/02/2023 au 31/01/2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00470FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 13/02/2023, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 14 février 2023, quittance n°M013325, n° d'enregistrement 23300614, Mr Zouhair Ben Taieb Miladi CIN 00072038 a donné en gérance libre à Mr Achref Ben Souhail Kammoun CIN 07445477, pour une durée d'une année renouvelable tacitement commençant le 1er Février 2023 et se terminant le 31 Janvier 2024, un fonds de commerce de vente de matériel électrique sis au local au n°38 rue de Madrid Tunis.

La présente annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 25/02/2023.

2023R00476FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 25/10/2022, (quittance M071172, enregistrement n°22303692), M. Bassem Ghoula CIN 09263182 (MF : 000/C/A/1701972 E), a donné en location gérance à la Société Stadium Hookah SARL en cours de constitution (MF : 000/M/A/1809438 / C) la totalité du fonds de commerce «café et restaurant Al Afandi» ayant pour objet l'exercice d'une activité de café et de restauration, exploité en rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Khelifa Karoui Sahloul3 Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 3/3/2023.

2023S00258FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location, enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 24/02/2023, quittance n°M020970, enregistrement n°23301226, Monsieur Salah Arfaoui titulaire de la CIN n°00101386 demeurant au 22 Avenue Khaireddine Pecha - Belvédère - Tunis a loué à Monsieur Abdelaziz Mahdaoui, titulaire de la CIN n°06575037 et demeurant à Cité El Mozdalifa - Ghomrasen - Tataouine, le fonds de commerce, sis au 22 Avenue Khaireddine Pecha - Belvédère - Tunis

Les oppositions seront reçues chez le locataire 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié le 01/3/2023 au journal le Quotidien.

2023400486FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il a été convenu le 22/02/2023 la signature d'un contrat de location de fonds de commerce. Propriétaire Rebah Bousslimi CIN n°00693794 et locataire Sté DECORS 2000 & PLUS Adresse du local à usage bureau de décoration intérieure sis à l'Avenue Taieb M'Hiri Le Bardo 2000 Tunis. Enregistré à la recette des finances Bardo 1er, le 28/02/2023 Quittance n°M017556, Enregistrement N°23300820. Les oppositions doivent être présentées entre les mains du rédacteur du contrat dans les délais légaux.

2023400512FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement

De Développement Agricole et de pêche

Nom : Groupement aquatique Drija

Siège social : Drija Bargou Siliana

Objectifs : L'avancement du secteur agricole.

Membres :

- Président : Mohsen Menssi

- Secrétaire général : Mohamed Menssi.

2023R00479APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Association Chichkhane

Siège social : 35, Rue Ali Belhouane, Sousse, Médina 4000

Objet : Activités sociales et culturelles

Objectifs :

1- Veiller à soutenir la dimension symbiotique et solidaire entre les segments de la société et apporter une aide matérielle et morale aux personnes vulnérables.

2- Chercher à développer l'offre culturelle et de savoir, et travailler à son rayonnement hors de la patrie.

3- Participation à des événements scientifiques, ouverture à d'autres cultures et échange de connaissances.

Président de l'association : Kawther Ben Amor.

2023S00262APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : le quartier agricole nous rassemble

Objet : Général

Sa situation résidentielle : Quartier agricole, face à la mosquée-Al Tawheed 9100 Sidi Bouzid.

Les objectifs :

1. Contribuer à la revitalisation de la vie culturelle du quartier agricole

2. Contribuer à faire avancer le développement du quartier agricole

3. Lier les relations de communication et de coopération entre les différents districts de l'Etat de Sidi Bouzid.

- PV n°5235 du 22/9/2022.

Comité :

- Président : Guidri Amar

- Trésorier : Guidri Mouldi

- Secrétaire général : Belhadi Nizar.

2023X00285APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne Qadiriya pour le patrimoine soufi à Redeyef

Local : Cité Dhwaeda Redeyef

Objet : Culturel

Objectifs :

- Contribuer à la renaissance du patrimoine culturel soufi Qadri

- Contribuer à la définition de l'héritage soufi Qadri tunisien

- Contribuer à l'éducation des jeunes sur les traditions du chant soufi Qadri

Procès d'aperçu : N°2238 le 25/02/2023.

Les membres d'association :

Président : Tababi Mongi

Secrétaire général : Bouslahi Marwen

Trésorier : Elbouheli Badereddin.

2023X00286APSF1

Constitution d'un syndic des copropriétaires

Dénomination : Syndic Résidence El Ahram

Adresse : Résidence El Ahram sise Avenue Youssef Rouissi 2092 Manar 2

Selon PV de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence El Ahram au sein de la résidence en date du 17 septembre 2022 enregistré à la recette des finances Menzah 9 en date du 3 octobre 2022 sous le n°22803545 quittance n°90340 et après l'arrêté d'approbation de la municipalité de Tunis en date du 3 octobre 2022 sous le n°1192 il a été décidé la nomination de :

Monsieur Abdelkader Zghal : Président.

Monsieur Masmoudi Mohamed : Trésorier.

Monsieur Boukhris Moez : Membre.

2023400495APSF1

Homologation de résolutions

Rénovation du Membre du groupe de développement

Dans le secteur d'agriculture et de pèche Sraya Ghardimaou

Suivant procès-verbal du 23/01/2023 enregistré à la recette des finances Ghardimaou le 13/02/2023 enregistrement n°23700269 quittance n°M008660, il été décidé de renouveler le membre du groupe comme suit :

- Younes Ben Amara Ouechtati : Président

- Brahim Ben Abdallah Dhraai : Trésorier

- Marwen Ben Hssan Sadouni : Secrétaire général.

2023R00471APSF2

Avis

En vertu du PV de l'assemblée du syndicat de la résidence de la Perle d'Ennasser 2 réunie le 29 septembre 2022 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 en date du 7 février 2023 n° du bon 3701078 n° d'enregistrement 1844 le nouveau comité est composé ainsi :

- Maktouf Abdellatif : Président

Hannachi Salwa : Trésorière

Imene Ben Oueghrem : Membre

Dimassi Khaled : Membre.

2023400480APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Inoubli Mohamed Naceur, Avocat à la cour de cassation 84, Rue Habib Thameur - Jendouba

Il sera procédé le mardi 4 Avril 2023 devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Jendouba à la vente des parts indivises de l'immeuble ci-après désigné et dans les conditions suivantes :

- Partie poursuivante : Madame Zaghdoudi Hana Bent Slim Ben Ali, femme au foyer et demeurant au 63 cité ezzahoua Jendouba, ayant une C.I.N n°07911419 du 19/09/2012.

- Partie poursuivie : Mr Chihi Iskander ben Mokhtar ben Salah, Journalier et habite au cité El bartah, rue du jasmin n°5 Jendouba.

- L'avocat poursuivant : Maître Inoubli Mohamed Naceur, avocat à la cour de cassation, 84, Rue Habib Thameur Jendouba.

- Immeuble à liciter : Quatre vingt dix parts indivises d'un immeuble divisé en cent quatre vingt parts. La propriété est dite «Dar ben Yafleh» titre foncier n°11901 Jendouba. Elle est composée de deux parties :

La première est de 70 m² avec un jardin et une maison d'une superficie de 53 m² et elle est composée d'une salle de séjour et 2 chambres à coucher et d'une cuisine et W.C. Elle est habitable. Son état moyen. L'immeuble est sis à Jendouba.

La seconde partie est un studio composé d'une chambre et une salle de séjour, une petite cuisine et un W.C, le tout d'une superficie de 57 m². Son état moyen. L'immeuble est sis à Jendouba.

- Mise à prix de l'ouverture : Soixante quatre milles et cent dinars (64.100.000) qui a été évaluée par 2 experts sur ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Jendouba sous le n° 29988 du 18/7/2022.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après consignation du tiers de la mise à prix conformément à la loi.

- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble mis en adjudication peut se faire chaque jour suivant l'horaire administratif.

Pour des plus amples renseignements contacter le greffe du

tribunal de 1ère instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de maître Inoubli Med Naceur, 84 rue Habib Thameur Jendouba.

2023R00442VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Afef Saidain

Rue d'Algérie Sousse

Matricule fiscal : 1074597 /G

Le saisissant : Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui titulaire de la CIN n°02963440 demeurant à rue bechir sfar Hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui titulaire de la CIN n°05501139 demeurant à rue bechir sfar Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Afef Saidain (matr fisc 1074597/G) rue d'Algérie Sousse.

L'immeuble saisi : présente 2 sur 11 parts indivises de l'immeuble non immatriculé composé de studio et épicerie sis à rue Bechir Sfar Hammam Sousse de surface de 88 m composé de partie habitation cour communiquant hall chambre cuisine salle d'eau et douche et épicerie ouvrant à l'extérieur vide de toute préoccupation. La mise à prix est déterminée à 15280.909 dinars selon l'expertise de Mehrez Trad les frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : 3/4/2023 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30h.

Visite des lieux : tous les samedi de 9h à midi.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S00260VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 3/4/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Ramzi ben Abdelwahab Mouellhi débiteur hypothécaire demeurant à la route de Saltnia km 4 chez Bahia Sfax titulaire de la cin 08005009.

2 : Hana bent Mabrouk ben Hédi Werfelli épouse Ramzi Mouellhi en sa qualité de caution hypothécaire demeurant à la route de Saltnia km 4 chez Bahia Sfax titulaire de la cin 08001904.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété revenant dans l'indivision et en moitié à parts égales entre le débiteur hypothécaire et la caution hypothécaire sis à la route de Saltnia km 12 avant et actuellement km 9,5 nouveau bornage kilométrique localité d'Essaadi Sfax, consistant en un terrain nu d'une superficie totale de 623.5 m² clôturé des deux cotés ouest et nord uniquement. La propriété est délimitée au sud par une rue de 5,5 mètres l'est Monia Guamgui, au nord Samir ben Chikha, à l'ouest une route goudronnée connue sous l'appellation route Edbabcha d'où son entrée.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : cinquante-cinq mille dinars (55.000,000 dinars).

Expert désigné : Mr Elyess el Medhioub N° téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements ont peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00293VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Najet Ouni titulaire de la CIN 0761439 demeurant au 6 rue Omar Ben Abdelaziz, Albassatine Boumhel gouvernorat de Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit (55 m²) du T.F n°14038 Ben Arous dénommé «Ahmed» sis au 6 rue Omar Ibn Abdelaziz, Albassatine Boumhel gouvernorat de Ben Arous, consistant en deux studios : Le premier d'une superficie de (22 m²) composé d'une seule pièce, une kitchenette, un couloir et une salle d'eau. Le deuxième d'une superficie de (33 m²) composé de deux pièces, une kitchenette, un couloir et une salle d'eau.

Mise à prix : (41.770,476) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (06 Avril 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposés au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023400481VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Sur saisie immobilière après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : Mokhtar Ouertani entant que caution solidaire cin 00506046 sis au 13 rue taouba Médina Gedida caissier.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal n°797021/F.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de l'immeuble dénommé habbassi objet du titre foncier 9503 ben Arous sis au 13 rue Taouba gouvernorat de ben Arous équipé de toutes les modalités possédant un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs détaillés suit :

Habitation d'une superficie de 125 mètres carrés environ équipe de trois chambres une salle de bain; une cuisine une véranda et un parterre

Une habitation de 90 mètres carrés constituée de trois chambres une douche et ses fenêtres en aluminium

Habitation d'une superficie de 100 mètres carrés et constituée de trois chambres, une douche et les fenêtres sont en aluminium.

La description a été faite par l'expert Abdejlil Maasoudi nommé par le tribunal de ben Arous ajusté le 22/12/2021 en vertu de l'ordonnance sur requête n°70212 du 21/9/2020.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à deux cent soixante quatorze mille huit cent dinars (274.800, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux arrêtés lors de l'audience du 02/02/2023 par la chambre des criées du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous à Trois mille six cent quatre vingt dix sept Dinars et 255 Millimes (3.697,255D) outre les frais complémentaires qui vont être déterminés au cours de l'audience du 30/3/2023.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 30 Mars 2023 (30/3/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023400482VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Riadh Ghnainia Avocat

7 avenue Taib M'hiri 2 étage App6 Ariana 2080

Tél : 71.700.123 / 54.195.224

Matricule fiscal : 0873578 T/P/000

A la demande de Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

Contre les héritiers du défunt Ahmed Ben Habib Ben Ahmed Haouari qui sont : sa veuve Hasna Tira (CIN inconnue), ses enfants Majdeddine Haouari (Num CIN : 01678113), Nazira Haouari (CIN inconnue).

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia son bureau sis au 7 rue Taib Mhiri 2 étage App6 Ariana 2080.

Immeuble à vendre : dénomme al kafia 1 objet de titre foncier numéro 605461 Nabeul superficie 3099 m² sis à Manzel Tmim sous forme d'un terrain rectangulaire sur lequel est construit un immeuble composé de deux étages séparés et une terrasse qui se compose des dépôts sis à l'avenue de la République village Manzel Tmim.

Le sous-sol se compose des dépôts commerciaux et le premier étage se compose des appartements loués avec la précision qu'une partie de façade en possession de Taieb Riden et se compose d'un immeuble séparé.

Mise à prix : 3076.200.000 Dinars frais en sus.

Date et lieux de la vente : mercredi 29 mars 2023 à partir de 9h devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023400488VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Souhail Jegham

Avocat

2 Bis Rue d'Argentine Immeuble Argentina - 4ème Etage Belvédère 1002 Tunis

Poursuivant : BH Bank représentée par son Président Directeur Général, demeurant à son siège social : à 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Walid Ben Mohamed Ben Habib Loukil titulaire de CIN n°04767691 ayant élu son domicile au n°6 rue ksar Ihamra mutuelle ville Tunis, et à son domicile élu au bureau de son avocat Maître Ahmed Abbes au n°7 rue de l'Autriche 1002 Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire

Avocat poursuivant : Maître Jegham Souhail, Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTINA» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble nommé « ZEMZEM II » objet du titre foncier n° 38960 Tunis, qui s'agit d'une parcelle de terrain n°35 revenant à la partie saisie d'une superficie totale de 883 m² sur laquelle a été construit une villa composée d'un rez-de-chaussée un premier étage d'une superficie de 280 m². Elle se situe dans une Rue liée à l'avenue JUGURTHA Mutuelle Ville Tunis.

Mise à prix : le prix a été fixé à deux million quatre cent soixante-huit mille trois cent cinquante-huit dinars (2.468.358.000 dinars) sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges général déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : le Mardi 28 Mars 2023 (28/3/2023) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023400511VEPA1

Avis aux créanciers

Vente 12 Tableaux de Peinture

Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Règlement judiciaire N°520

RC : B0138512007

MF : 0023712/B

CNSS : 114074/02

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue El Koweït 1002 Tunis

Suite à l'approbation du Juge commissaire du TPI 1 de Tunis le 16/02/2023 et l'autorisation pour Le contrôleur de l'exécution d'effectuer des démarches judiciaires pour céder 12 Tableaux de peinture appartenant à la société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme : non restituable de 50 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution M. Jalel HADDAD dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente 12 Tableaux de peinture - Société «SHOTT» Règlement judiciaire n°520»

A noter que toutes les caractéristiques des 12 Tableaux de peinture objet de la vente sont détaillés dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le samedi 8 Avril 2023 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Sachant que les 12 Tableaux de peinture se trouvent au siège central de la société situé à l'Immeuble SOFIDE angle rue des Entrepreneurs et rue du Métal bloc A deuxième - étage ZI Charguia II 2035 Tunis Carthage, ou bien veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert - comptable M. Jalel HADDAD sis au 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

Tél : 71 277 191 - E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2023T00230VEPA2

Appel d'offres

Mise en cession de l'ensemble de la société les Fonderies J.F

Capital social : 1 500 000 DT

Rue de la physique Z.I Ben Arous 2013 Tunisie

MF : 001892C/A/M/000

RC : B147651998

CNSS : 058651-63

En application du jugement du premier ressort, rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 16 avril 2019 (règlement judiciaire affaire n°257/2015), ordonnant la cession totale de la société les Fonderies J.F, à un tiers, le commissaire à l'exécution Monsieur Faouzi Ben Salem, lance un appel d'offres pour la vente de la totalité de ladite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du cabinet du commissaire à l'exécution, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul, contre le paiement de la somme de mille dinars non restituable.

Les offres doivent être adressées sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception avec la mention «A ne pas ouvrir», offre F.J.F, au nom

de Monsieur Faouzi Ben Salem, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul et ce au plus tard le 27 mars 2023.

Pour les plus amples renseignements, à contacter les N° suivants : fixe 72.230.011 mobile 98.792.293 e-mail : bureau.bsf@gmail.com

2023R00467VEPA2

Décision de remplacement d'un mandataire de justice

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 16/02/2023 concernant le dossier n°195 relative au jugement de référé n°48520 rendu en date du 10/6/2014, il a été décidé de remplacer Mr Hatem Nasri mandataire de justice par Mr Sodok Laarif mandataire de justice dont le siège : Avenue Yesser Arafet Immeuble Jeaim Bureau n°3 Sahloul Sousse 4054 et lui confier la poursuite et le suivi du dossier.

2023S00261VEPA2

Faillite de la Société PEINTURE HAUTE PERFECTION "PHP"

Route Menzel Chaker km 1 - Rue hayra - Imm Ibn Chabbat - Sfax

I.U : 1256595 Q

En vertu du jugement rendu par la chambre civile du Tribunal de Première Instance de Sfax2 sous le n° 8944 en date du 22 février 2023, la Société Peinture Haute Perfection, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1256595 Q, a été déclaré en faillite. Le Tribunal a désigné Madame Naima Ben LTAIEF en tant que juge commissaire et Monsieur Nizar BARKIA en tant que syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sise à la Rue Nasria, Imm. Tej, Bloc A, 3ème étage, B. 34, 3027 Sfax El-Jadida, Tél : 74405305 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (ce délai est augmenté de 60 jours pour les non-résidents ainsi que pour les dettes fiscales et celles de la CNSS).

2023X00296VEPA2

Règlement judiciaire

Société de Service Maîtrise Risques Industriels SMRI AMAL

Résidence les Palmiers Imm A Apt 05 MANAR 2 Tunis

IU : 0719052D

En application des articles 439, 442, 443, 444 et 452 du code de commerce, monsieur le président du tribunal de première instance de Tunis a, en vertu de sa décision n°970 en date du 01/3/2023, ordonné la soumission de la Société de Service Maîtrise Risques Industriels SMRI AMAL à la procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation, la désignation de Mme Rym MOHAMED juge commissaire et M Lotfi KHELIFI en tant qu'administrateur judiciaire chargé de l'étude du plan de redressement présenté par ladite société et le contrôle des actes de gestion.

En application de l'article 445 du code de commerce, les créanciers de ladite Société sont invités à inscrire leurs créances appuyés de leurs justificatifs entre les mains de l'administrateur judiciaire Mr Lotfi KHELIFI à son étude sis au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél : 71.842.870 et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2023400510VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société anonyme

Au capital social de 32.500, 000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajen

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE «ATL» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29/3/2023 à 10 h et suivant à l'hôtel LAICO Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2022

9. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

10. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

2023R00468SANB3

Seconde convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme

Au capital de 203.295 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie

Matricule fiscal : 0004900X/P/M/000

Les actionnaires de la société SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA sont convoqués une seconde fois à une Assemblée Générale Ordinaire le 29 mars 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

5. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

7. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales au titre l'exercice dos le 31 décembre 2020 ;

8. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre l'exercice clos le 31 décembre 2020;

9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

10. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

11. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;

12. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021;

13. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

14. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

15. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

16. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre l'exercice dos le 31 décembre 2021 ;

17. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021; et

18. Pouvoirs pour formalités.

2023R00474SANB3

Seconde convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme

Au capital de 203.295 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie

Matricule fiscal : 0004900X/P/M

Les actionnaires de la société SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA sont convoqués une seconde fois à une Assemblée Générale Extraordinaire le 29 mars 2023 à 11 heures au siège social de la société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Continuité d'exploitation;

3. Lecture et approbation d'un plan définitif pour l'assainissement de la situation financière de la société;

4. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

5. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

6. Réduction de capital pour résorption des pertes;

7. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles et en numéraire;

8. Modification corrélative des statuts;

9. Délégation au conseil d'administration de la société pour la finalisation du plan de restructuration; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2023R00475SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1 349 529 300 DT

Identifiant unique : 0381461 V

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 28 mars 2023 à

11h30, au sein du siège social de l'entreprise, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour du statut de la société.

2023R00490SANB3

AGRO ZITEX

Société anonyme

Au capital de 7000 000 Dinars

Identifiant Unique : 535960 N

Siège social : Zone Industrielle Agareb - Sfax

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société AGRO ZITEX qu'ils sont convoqués pour assister aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 Mars 2023 à 10 heures du matin au siège social de la société pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021-2022

2- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice

2021-2022

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021-2022

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021-2022

6- Questions diverses.

2023X00288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 2.700.000 Dinars

Siège social : Route Mharza, Km 2 Sfax

Identifiant unique : 1407643W

Les actionnaires de la société CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 29 mars 2023 à 12 heures, au 4éme étage immeuble Monaco avenue du japon 1073 - Montplaisir, pour siéger en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture et approbation des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2022

- Lecture et approbation, des états financiers arrêtés aux 31/12/2022.

- Approbation des opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Affectation des Résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoirs à donner.

Cet avis tient lieu d'une convocation individuelle.

2023X00307SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BEST INVEST

Intermédiaire en Bourse

Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social 1 000 000 DT

Identifiant Unique : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société «BEST INVEST» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 Mars 2023 à 16h, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon. Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'année 2022.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2022.

3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

5. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-20242025.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

2023400487SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAR AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 2.500.000 de dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - Tunis

RNE : 0645357 L (RC : B168021999)

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 mars 2023 à 11h au siège social d'AMEN BANK sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2) Lecture du rapport Général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2022 ;

6) Renouvellement du mandat des administrateurs ;

7) Désignation du commissaire aux comptes;

8) Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

Conformément aux articles 29-36 et 39 des statuts de la société SICAR AMEN, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2023400494SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN CAPITAL

S.A. au capital de 588.230 dinars

Siège social : IMMEUBLE AMEN BANK, 1002, Tunis

Identifiant RNE : 1158084 Y

M.F : 1158084/Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mars 2023 à 11 h au siège d'AMEN CAPITAL, sis à l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3) Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4) Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5) Quitus aux administrateurs;

6) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

7) Fixation du montant des jetons de présence;

8) Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

9) Pouvoirs pour formalités.

2023400496SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A au capital de 200.000 dinars

Siège social : chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant RNE : 0447344B

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 mars 2023 à 9H au siège d'AMEN CAPITAL, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice2022 ;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

7. Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

8. Pouvoirs pour formalités.

2023400497SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A. au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant RNE : 0447344B

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 29 mars 2023 à 10H au siège d'AMEN CAPITAL, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;

2. La nomination d'un liquidateur;

3. Pouvoirs pour formalités.

2023400498SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A. au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

I.U.: 9534R

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 25 mars 2023 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice ;

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats ;

4- Questions diverses.

2023400500SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COFITE SICAF

Société anonyme

Au capital de 9000 000 DT

Siège social : Lot BC4, Immeuble CARTE Centre Urbain Nord Tunis 1082

MF : 0434430 E/A/M/000

RNE : 0434430 E

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société COFITE SICAF sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Mars 2023 à 11 h à l'immeuble CARTE, lot BC4, centre urbain nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 et approbation.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du CSC ;

5. Quitus aux administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Affectation des résultats 2022.

2023400502SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A - Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2022.

3- Approbation des états financiers de l'année 2022.

4- Affectation du résultat pour l'année 2022.

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2023400504SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En application de la requête de revitalisation (التحيين) n° 67094 déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis par les héritiers Amara Ben Lakhdar Ben Khediri b Khediri, qui sont représentés par l'avocat maître Ammar Troudi dans le but de modifier le TF 66505 à Tunis qui est composé du parcelle n°15 pour pouvoir régulariser un litige avec la parcelle n°16/2 du titre foncier TF 27870 afin de corriger les plans de lotissement de deux parcelles suivant l'état du terrain actuel. Après investigation par le tribunal immobilier il a été prouvé que ces deux titres fonciers appartenaient à la coopérative H B M de Bellevue qui a construit des logements à usage d'habitat d'après un plan d'aménagement du 20/5/1932. La parcelle n°15 du TF 48392 a été attribué à monsieur Quartararo et la parcelle 16/2 du TF 27870 attribué au feu Amara ben Lakhdar Ben Khediri suivant un contrat de promesse de vente. Suite à la dissolution de HBM de Bellevue la SNIT a pris la continuation de la gestion de cette société et suite à la demande des héritiers auprès de la SNIT d'un contrat de vente, la SNIT a délivré une attestation du 12/5/2006 qui reconnaît l'attribution par le HBM d'une villa aux héritiers et que son achat a été honoré, mais la SNIT n'était pas en mesure d'établir aux héritiers un contrat de vente définitif car les œuvres techniques (BORNAGE) réalisées par le service topographique ne correspond pas au statut physique, ni juridique de la parcelle 15 avec l'état actuel en raison de l'identification des deux parcelles avec la limite entre les plans de lotissements TF 27870 et TF 48392 qui est devenu TF 66505 appartenant à Mahdi Al-Ayadi.

Au vu de la difficulté d'un règlement avec ledit propriétaire, et malgré sa convocation par le tribunal immobilier et face à cette situation, le Tribunal Immobilier a ordonné la publication de cette requête de revitalisation (التحيين).

2023R00473DIVD2

Avis

Suite à la demande de mise à jour n°43253 déposée par Maître Salwa Bouaboura au profit des héritiers Abdallah Ben Ali Mertil auprès du tribunal immobilier de Nabeul a déclaré au cours de l'audience faite le 31/5/2022 un jugement préparatoire qui oblige de faire une publication complémentaire concernant l'acte notarié arabe du 01/4/1947 par la quelle la fondation Habous de feu Nacer ou Naceur Ben Ali Ben Brahim Cherif dûment représenté, a donné en megharsa la totalité de la propriété «Mna» à Ali Ben Abdallah Ben Amor Mertil objet de la totalité du titre foncier 120903. Cette publication doit être effectuée dans deux journaux quotidiens et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions peuvent être présentées devant le tribunal immobilier de Nabeul dans deux mois de cette publication.

Cet avis est publié au Quotidien le 4/3/2023.

2023R00506DIVD2

Avis

Monsieur Labiath Semi annonce qu'il possède un terrain et une maison sise à la route de Gabès km 7 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00287DIVD2

Avis

Madame Fathia bent Achour Triki annonce que son titre de propriété concernant le reste d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 450 m2 située à "Sidi Ali Ferjani" Melita Kerkennah Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00290DIVD2

Avis

Madame Fadwa Keskess annonce qu'elle possède un terrain de 69 mètres carrés situé à la route de Saltnia et Sidi Mansour Km 5 provenant par l'acte de donation qui était fait le 9 septembre 2011 enregistré à Sakiet Ezzite le 8 Mars 2013 n°MO11369 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Nizar Hchicha, elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00298DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tataouine

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 2012-1303 du 01 Août 2012 relatif la délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat aux délégations du gouvernorat de **Tataouine**;
- Vu le décret n° 2013-1295 du 26 Février 2013 relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat aux délégations du gouvernorat de **Tataouine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **11 Janvier 2023** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Tataouine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner se titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Tataouine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Kerchaw	Smar	2862	**Nord** : Naceur Ben Ali Boumekhlah **Sud** : Naceur Ben Ali Boumekhlah **Est** : Piste Agricole **Ouest** : Naceur Ben Ali Boumekhlah	73954
Haute Tataouine	Tataouine Sud	940	**Nord** : Rue de Largeur 4 m **Sud** : Rue Said dabbabi de Largeur 6 m **Est** : Rue El Jbal de Largeur 8 m **Ouest** : Terrain nu objet d'une Réquisition N° 16178	78451

El Farch	Ghomrassen	314	**Nord** : Centre de santé de base d'Al Farsh **Sud** : Terre dominiale **Est** : Rue **Ouest** : Rue	78452
Ghomrassa	Ghomrassen	156	**Nord** : Terrain Nu **Sud** : Rue **Est** : Club des amoureux de Ghomrassa **Ouest** : Terrain a la disposition de Société de Tunisie Télécom	78453
Oued ElGhar	Tataouine Nord	107483	**Nord** : Rue de Largeur de 20 m **Sud** : Rue de Largeur de 12 m **Est** :Rue de Largeur de 12 m **Ouest** : Terre Dominiale	78460
Bourj ElKhadhra	Remada	717384	**Parcelle N°1** : **Nord** : Terrain Nu **Sud** : Piste **Est** :Eau des Marais **Ouest** : Eau des Marais et des Plantes **Parcelle N°2:** **Nord** : Terrain Nu **Sud** : Piste et Caserne **Est** :Terrain Nu et Parcelle N3 et Piste **Ouest** : Piste et Eau des Marais **Parcelle N°3:** **Nord** : Quartier Résidentiel **Sud** : Parcelle N2 **Est** : Parcelle N2 **Ouest** : Parcelle 2	79128

2023R00483MINA4